

- conseil d'administration du 25 octobre 2013 -

RESOLUTION CA n°35-2013 DEMANDE DE SUBVENTION EN VUE DE L'ORGANISATION DU DEFI « FAMILLES A ENERGIE POSITIVE »

La charte du territoire du Parc national des Pyrénées, promulguée par le décret numéro 2012-1542 du 28 décembre 2012, pose l'ambition de limiter les impacts du changement climatique par la mise en œuvre d'une stratégie territoriale globale et concertée dénommée le plan climat énergie territoire (*PCET*).

Cette ambition répond aux objectifs, fixés par le Grenelle de l'environnement, de réduction des émissions de gaz à effet de serre par quatre d'ici à l'échéance de l'année 2050.

Le Parc national des Pyrénées, avec un plan climat, va se doter d'une stratégie à long terme de réduction des gaz à effet de serre et d'adaptation de son territoire aux dérèglements climatiques.

Cette démarche ne pourra être efficace que si les habitants sont sensibilisés aux enjeux des économies d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

Pour atteindre une partie de cet objectif, le concours des familles à énergie positive apparaît être un dispositif innovant. Il permet de toucher un public difficile à mobiliser par des moyens classiques (invitation à des forums, à des réunions de concertation, etc..). Il est ouvert à tous.

Chaque foyer doit économiser le plus d'énergie possible pendant une saison de chauffe en ne modifiant que ses habitudes (pas d'investissement). L'équipe gagnante est celle qui aura réduit le plus fortement sa facture énergétique. L'objectif minimal est fixé à 8% d'économie.

Pour mener à bien cette initiative, le Parc national des Pyrénées fera appel aux compétences de l'Espace Info Energie via son partenariat avec le PACT H&D Béarn Bigorre. Les conseillers Co-animeront le projet avec les techniciens du parc national.

Cette démarche peut bénéficier d'aides, au titre de subvention, de la part de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie de Midi-Pyrénées.

La présente délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées à déposer des dossiers de demande de subvention afin de financer partie de l'opération « défi familles à énergie positive » sur le territoire du Parc national des Pyrénées.

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,
 - décide de solliciter le concours financier de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie de Midi-Pyrénées à hauteur de 50 % du plan de financement (plafond des dépenses éligibles de 4 000,00 €) du projet « défi familles à énergie positive »,
 - mandate Monsieur le Directeur de l'établissement public du Parc national des Pyrénées afin de procéder aux demandes de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter un concours financier à cette démarche et notamment auprès de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et de la région Midi-Pyrénées.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331–35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 25 octobre 2013

Le Président,

André BERDOU

ES HAUTE ON RE

Le Directeur,

Gilles/PERRO